

Document de travail en vue de la Consultation publique du 24 mai 2008

Pour assurer la mise en oeuvre d'une gestion intégrée et responsable des ressources en eau du bassin versant de la rivière du Diable
Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013 – version préliminaire

Enjeux	Orientations	Objectifs	Actions	Acteurs
ASSURER LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE FAÇON À SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES BESOINS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES	Prévenir l'enrichissement et la sédimentation des lacs et cours d'eau	Optimiser la capacité de déphosphatation des stations d'épuration	Réévaluer les objectifs environnementaux de rejet (OER) fixés pour les stations d'épuration du bassin de la Diable en fonction des hausses de rejets estimées d'ici 2021 et des objectifs de bassin; mettre les moyens en œuvre pour respecter ces nouveaux OER	MRNF MDDEP MAMR MRC municipalités SADC des Laurentides Compagnies forestières Gray Rocks Station Mont Tremblant Compagnies du domaine de la construction CRE Laurentides Associations de lacs
		Prévenir la contamination par les installations sanitaires isolées	Assurer une inspection de toutes les installations septiques autonomes et imposer des mises à niveau des installations douteuses	
		Combattre le déboisement et l'érosion associés aux activités de construction	Développer et offrir un programme de formation sur les mesures de contrôle de l'érosion et une certification environnementale aux compagnies de construction, services de travaux publics et auto-constructeurs	
		Préserver et restaurer la bande riveraine des lacs et des cours d'eau	Appliquer la réglementation sur les bandes riveraines de la MRC des Laurentides et effectuer une campagne de revégétalisation des rives des plans et cours d'eau du bassin versant de la Diable	
		Limiter l'érosion et le déboisement par les activités forestières	Effectuer un inventaire détaillé et un programme de suivi des cours d'eau permanents et intermittents ainsi que de l'entretien ou de la désactivation des chemins forestiers, sur les terres publiques et privées ; harmoniser les directives ministérielles quant à la protection des zones sensibles en terres publiques	
ASSURER LE MAINTIEN DE LA DISPONIBILITÉ DE L'EAU DE FAÇON À SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES BESOINS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES	Assurer une gestion durable des débits de la rivière du Diable	Améliorer les connaissances sur les débits actuels de la Diable et assurer le maintien des débits réservés écologiques	Trouver le financement pour la mise en place et l'entretien annuel d'au moins une station de mesures hydrométriques automatisée sur la rivière du Diable	Environnement Canada MRNF MAMR MDDEP-CEHQ Parc Mont-Tremblant MRC municipalités Groupe Ouranos CRE Laurentides Propriétaires de barrages Station Mont-Tremblant Pisciculture Mont-Tremblant
		Prévoir l'évolution à long terme de la demande et de la disponibilité en eau pour le bassin versant de la Diable	Évaluer des scénarios futurs de prélèvements et de rejets pour la rivière du Diable et le lac Tremblant en fonction de la croissance démographique et des impacts du réchauffement climatique	
	Être toujours plus efficace dans notre consommation d'eau	Réduire la consommation per capita	Réaliser une campagne de sensibilisation pour réduire la consommation d'eau	
	Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable	Maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande dans le bassin versant de la Diable	Effectuer le suivi de la gestion des barrages dans le bassin versant de la Diable Améliorer l'offre du lac Tremblant	

Document de travail en vue de la Consultation publique du 24 mai 2008

Pour assurer la mise en oeuvre d'une gestion intégrée et responsable des ressources en eau du bassin versant de la rivière du Diable
Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013 – version préliminaire (suite)

Enjeux	Orientations	Objectifs	Actions	Acteurs
PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES, HUMIDES ET RIVERAINS	Préserver et restaurer les écosystèmes riverains	Mettre fin aux développements dans les zones riveraines (bandes riveraines et plaines inondables)	Améliorer la réglementation visant à limiter le développement dans les zones riveraines et se doter de moyens d'application	MDDEP MRC Municipalités Promoteurs immobiliers Agents d'immeubles Arpenteurs-géomètres Notaires Urbanistes Firme de consultants Paysagistes Excavateurs Agriculteurs Associations de lacs Canards Illimités Canada
			Développer des outils incitatifs pour accompagner la réglementation	
	Préserver les milieux humides	Mieux connaître la localisation des milieux humides présents sur le territoire	Caractériser et effectuer une typologie des milieux humides présents sur le territoire	
			Enrayer le remblayage et l'altération des milieux humides dus aux activités agricoles et aux développements résidentiels, commerciaux et routiers Dans les projets immobiliers commerciaux, favoriser l'acquisition publique des milieux naturels et leur mise en valeur axée sur la conservation Former les répondants de première ligne (pour les acheteurs de terrains) sur les zones sensibles protégées légalement (cours d'eau, bande riveraine, milieux humides, plaines inondables, etc.)	
ASSURER LA MISE EN VALEUR DURABLE DU POTENTIEL RÉCRÉATIF DE L'EAU	Limiter les impacts environnementaux associés aux activités récréatives sur les lacs et les cours d'eau	Limiter la perturbation des rives et du littoral par la circulation nautique	Développer une campagne de sensibilisation pour promouvoir les activités nautiques non-motorisées	MAMR MRC Municipalités CSSS des Sommets Parc du Mont-Tremblant Tourisme Mont-Tremblant Fédération québécoise du canot et kayak Associations de lacs Association des skieurs riverains de Mont-Tremblant Aventure Sans Fin Centre nautique Pierre Plouffe Centres de villégiature
			Développer des outils de sensibilisation sur la perturbation des rives et du littoral par la circulation nautique	
			Encadrer la circulation nautique motorisée	
	Harmoniser les différents usages récréatifs des lacs et cours d'eau	Harmoniser les activités récréotouristiques avec la capacité d'accueil des lacs	Réaliser un diagnostic des usages et développer une entente de cohabitation des usages pour chaque lac de villégiature	
Dans une perspective de développement durable, consolider la mise en valeur récréative des lacs et cours d'eau du bassin versant	Accroître et encadrer l'accessibilité du public aux lacs et cours d'eau	Développer une politique municipale d'accès aux plans d'eau et installer des mises à l'eau publiques sur la rivière du Diable en amont et en aval du parc Au fil de l'eau		

CEHQ : Centre d'expertise hydrique du Québec (MDDEP)

CRE Laurentides : Conseil régional de l'environnement des Laurentides

MAMR : ministère des Affaires municipales et des Régions

MDDEP : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

MRNF : ministère des Ressources naturelles et de la Faune

MRC : municipalité régionale de comté